

Séance extraordinaire du 29 mars 2010

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue le lundi 29 mars 2010 à 18 h 30 au 1230, rue Principale.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller.

M. Jocelyn Isabelle, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures trente (18 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2010-03-101

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Financement des règlements 362-2007, 368-2008 et 359-2006
4. Avis de motion – Pour modifier le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation dans la zone Ra-03
5. Adoption du règlement d'emprunt décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, de drainage, de voirie et d'éclairage de rue du développement domiciliaire Réal Pellerin autorisant un emprunt de 560 000 \$ à ces fins
6. CPTAQ – Appui au dossier de M. Jacques Bellerive
7. Fermeture d'une partie de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton Nord, ouverture d'une nouvelle partie et autorisation de signataires pour la cession d'une partie de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton Nord
8. Période de questions
9. Fermeture de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 29 mars 2010

3. Financement des règlements 362-2007, 368-2008 et 359-2006

2010-03-102

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt de 751 500 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 362-2007, 368-2008 et 359-2006, au pair, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

27 400 \$	3,76 %	7 avril 2011
28 100 \$	3,76 %	7 avril 2012
29 100 \$	3,76 %	7 avril 2013
30 000 \$	3,76 %	7 avril 2014
636 900 \$	3,76 %	7 avril 2015

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billets un montant total de 751 500 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
362-2007	149 243 \$
368-2008	153 308 \$
359-2006	448 949 \$
Total	751 500 \$

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est de plus résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN emprunt par billet au montant de 751 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt 362-2007, 368-2008 et 359-2006 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

QUE les billets seront datés du 7 avril 2010;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011.	27 400 \$
2012.	28 100 \$
2013.	29 100 \$
2014.	30 000 \$
2015.	31 000 \$
2015.	605 900 \$ (à renouveler)

Séance extraordinaire du 29 mars 2010

QUE pour réaliser cet emprunt la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 avril 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 362-2007, 368-2008 et 359-2006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde de l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Avis de motion – Pour modifier le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation dans la zone Ra-03

2010-03-103

Marc Bastien donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, ce conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation dans la zone Ra-03.

5. Adoption du règlement d'emprunt décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, de drainage, de voirie et d'éclairage de rue du développement domiciliaire Réal Pellerin autorisant un emprunt de 560 000 \$ à ces fins

CONSIDÉRANT qu'une entente préliminaire a été signée avec la municipalité pour réaliser ce développement, en date du 11 novembre 2009 et qu'une entente finale sera signée avec la municipalité pour réaliser ce développement;

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet est de 560 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour présenter ce règlement à régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 9 novembre 2009;

2010-03-104

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 395-2010 décrétant des travaux d'infrastructures d'aqueduc, de drainage, de voirie et d'éclairage de rue du développement domiciliaire Réal Pellerin et autorisant un emprunt de 560 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. CPTAQ – Appui au dossier de M. Jacques Bellerive

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation porte sur l'utilisation non agricole du lot 2 546 046 situé dans la zone Af-05, sur une superficie de 5 000 m²;

CONSIDÉRANT que le lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT que l'espace visé est adjacent à la limite du périmètre urbain et qu'on y retrouve plusieurs résidences sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que ce type de projet est permis dans cette zone en vertu du règlement de zonage 234-90, article 106;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

Séance extraordinaire du 29 mars 2010

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

2010-03-105

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie le projet de M. Jacques Bellerive auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Fermeture d'une partie de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton Nord, ouverture d'une nouvelle partie et autorisation de signataires pour la cession d'une partie de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton Nord

CONSIDÉRANT que la municipalité se sert d'une partie du lot 2 5 44 974 comme virée lors des opérations hivernales appartenant à la compagnie 9151-9975 Québec inc.(M. Michel St-Onge);

CONSIDÉRANT que M. Michel St-Onge projette de procéder à un agrandissement de sa résidence et ne peut respecter la marge avant requise par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que M. Michel St-Onge propose un échange de terrain, tel qu'il appert à la description technique préparée par M. Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2010, dossier 11 917, minute 14 632, afin de permettre à la municipalité d'aménager un rond de virage adéquat pour les usagers de cette route et ainsi la régulariser;

CONSIDÉRANT que ce conseil trouve opportun de réaliser cet échange de terrain et ainsi de fermer une partie de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton Nord et d'en ouvrir une autre;

2010-03-106

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'échange de terrain proposé à la description technique préparée le 18 mars 2010 par Jean-Guy Lahaie, a.-g. faisant état de :

- La municipalité cède le lot 2 794 760 Ptie, superficie de 367,8 m²
- 9151-9975 Québec inc. cède le lot 2 544 974 Ptie, superficie 883,3 m².

Lors du dépôt du cadastre modifié, il est résolu par la présente que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à la fermeture du lot identifié 2 794 760 Ptie et à l'ouverture du lot identifié 2 544 974 Ptie.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis pour la présente cession, incluant une promesse d'échange.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Période de questions

Début : 19 h 30
Fin : 19 h 30 (pas de question)

Séance extraordinaire du 29 mars 2010

9. Fermeture de la séance

2010-03-107

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière